

COMMUNE DE DOMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 32
Présents : 24
Votants : 31
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 19H30

le conseil municipal, sur convocation adressée le vendredi 20 septembre 2024, s'est réuni à la Salle du conseil municipal située à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Serge BIERRE, Madame Marie-France MOSOLO, Monsieur Laurent GUIDI (à partir de 19h44), Monsieur Jean-Paul DELETOMBE, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Martin KAMGUEN, Madame Michelle HINGANT, Monsieur Claude SOLARZ, Monsieur Charles ABEHASSERA, Monsieur Michel WIECZOREK, Madame Rolande RODRIGUEZ, Madame Valérie GUERINEAU, Monsieur Hervé COMMO, Monsieur Artur GOMES, Monsieur Jérôme STEMPLAWSKI, Madame Phan Maly NANTHAVONG, Monsieur Frédéric HOUSSAIS, Madame Christèle AMELINEAU, Madame Pauline MARCENAT, Monsieur Tristan LESENECHAL, Madame Nawel BOUFARES (à partir de 19H43), Madame Elisabeth LESAGE, Monsieur Fabrice FLEURAT.

POUVOIRS :

Monsieur Laurent GUIDI à Monsieur Frédéric BOURDIN (jusqu'à 19h44) – Monsieur Eric PONCHARD à Madame Phan Maly NANTHAVONG - Monsieur Eric PERRE à Madame Alix LESBOUEYRIES - Madame Laurence LUBET à Madame Valérie GUERINEAU - Madame Katia BLASI à Madame Pauline MARCENAT- Madame Carine COSTA à Monsieur Frédéric HOUSSAIS - Madame Aurélie DELMASURE à Madame Marie-France MOSOLO - Monsieur Florent BALLIN à Monsieur Tristan LESENECHAL – Madame Nawel BOUFARES à Monsieur Serge BIERRE (jusqu'à 19H43).

Absent(e) :

Madame Nathalie LEBLANC.

SECRETARE DE SEANCE : Madame Elisabeth LESAGE.

<p>Désignation des élus au sein des commissions communales suite à l'élection d'un nouvel adjoint au maire Modification de la délibération n°2023-025 du 11/05/2023</p>
--

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DEL-2023-025 du 11 mai 2023 relative à la composition des six commissions communales,

Vu les délibérations n°DEL-2024-064, n°DEL-2024-065 et n°DEL-2024-066 adoptées au cours de la présente séance du conseil municipal, portant respectivement :

- ⇒ Sur la démission d'un conseiller municipal adjoint au maire, la démission d'un conseiller municipal et l'installation d'un conseiller municipal,
- ⇒ Sur le maintien à 8 du nombre d'adjoints au maire,
- ⇒ Puis sur l'élection d'un nouvel adjoint au maire placé au quatrième rang des adjoints au maire,

Vu la délibération n°DEL-2024-067 adoptée au cours de la présente séance relative à la mise à jour du tableau du conseil municipal au 26 septembre 2024,

Considérant, par ailleurs, que les commissions communales sont présidées de droit par le maire,

Considérant qu'il convient de modifier les désignations au sein des commissions communales suite à l'élection du quatrième adjoint au maire délégué à l'enfance, à la petite enfance, à la restauration, à la jeunesse et au conseil municipal des jeunes domontois, à l'installation d'un nouveau conseiller municipal et à la vacance d'un poste de conseiller municipal,

Vu le budget communal,

Sur exposé de Monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de la délibération n°DEL-2023-025 du 11 mai 2023 et fixe la nouvelle composition des commissions communales comme suit :

Commissions communales	Vice-président(e)s	Membres
Urbanisme - Cérémonies patriotiques	Monsieur Serge BIERRE	Madame Valérie GUERINEAU
		Monsieur Artur GOMES
		Monsieur Eric PERRE
		Monsieur Frédéric HOUSSAIS
		Madame Carine COSTA
Restauration, scolaire, petite enfance et jeunesse	Madame Phan Maly NANTHAVONG	Poste vacant
		Poste vacant
		Madame Carine COSTA
		Madame Nawel BOUFARES
		Madame Aurélie DELMASURE
		Madame Pauline MARCENAT
Association, animations communales, culture, sport, communication-NTIC et animations seniors	Madame Alix LESBOUEYRIES et Madame Marie-France MOSOLO	Madame Valérie GUERINEAU
		Madame Nawel BOUFARES
		Monsieur Jérôme STEMPLEWSKI
		Monsieur Florent BALLIN
		Monsieur Eric PONCHARD
		Monsieur Hervé COMMO
		Monsieur Artur GOMES
		Monsieur Tristan LESENECHAL
		Madame Pauline MARCENAT
		Madame Christèle AMELINEAU
		Madame Phan Maly NANTHAVONG
		Madame Rolande RODRIGUEZ
		Madame Aurélie DELMASURE
		Monsieur Eric PERRE
Madame Laurence LUBET		
Finances communales	Monsieur Laurent GUIDI	Madame Marie-France MOSOLO
		Monsieur Martin KAMGUEN
		Monsieur Artur GOMES
		Madame Nathalie LEBLANC
		Monsieur Tristan LESENECHAL
Techniques, travaux, environnement, accessibilité, transports et développements urbains	Madame Michelle HINGANT	Monsieur Michel WIECZOREK
		Monsieur Artur GOMES
		Monsieur Tristan LESENECHAL
		Madame Christèle AMELINEAU
		Madame Elisabeth LESAGE
		Madame Rolande RODRIGUEZ
		Madame Valérie GUERINEAU
		Madame Aurélie DELMASURE
		Monsieur Eric PERRE
Madame Laurence LUBET		
Sécurité, affaires générales-funéraires	Monsieur Martin KAMGUEN	Monsieur Jérôme STEMPLEWSKI
		Monsieur Eric PONCHARD
		Monsieur Frédéric HOUSSAIS
		Madame Nawel BOUFARES
		Madame Christèle AMELINEAU

AUTORISE Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous documents afférents à ce dossier et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

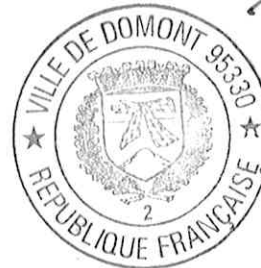
Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité Je :
- Sa publication sur le site Internet le : 4 OCT. 2024

Signée – par délégation
Le Directeur Général des Services.

POUR EXTRAIT CONFORME

Frédéric BOURDIN
Maire de Domont



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Domont (47 rue de la Mairie 95330 Domont) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

La présente délibération est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT.